



# MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

## Compte Rendu et Procès-Verbal Conseil Municipal 02 Novembre 2020 à 18h00 Salle Maurice JANETTI – Saint-Pierre

L'an deux mille vingt et le 02 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice JANETTI à Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien	X			
CHAIX	Jacques		X		A.RUIZ	BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				ALCARAZ	Claudine	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				HOURS	Cyrille	X			
POURRIERE	Denis		X		B. CHALLIER			17	02	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19 Présents (P) : 17 Absents excusés (AE) : 02 Absents (A) : 00

Ouverture de la séance à 18h00 avec 17 membres du CM présents sur 19.

Préalablement, Monsieur le Maire fait procéder à une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme (Charlie Hebdo, Samuel PATY et Nice) et de la Tempête Alex pour les communes touchées des Alpes-Maritimes.

### 1 – Secrétaire de séance :

Mme Line-Marie MURE.

### 2 – Procurations :

Jacques CHAIX pour Arlette RUIZ  
Denis POURRIERE pour Bruno CHALLIER

### 3 – Approbation des précédents comptes-rendus :

Les comptes-rendus soumis à l'approbation de l'Assemblée concernent les Conseils Municipaux des 11 juin 2020, 29 juin 2020, 10 juillet 2020 et 30 juillet 2020.

Monsieur le Maire présente à nouveau ses excuses pour le retard dans la diffusion des comptes-rendus qui doit être faite sous 8 jours.

- *Alain THOUROUDE signale que lui-même et Bruno CHALLIER étant retenus en réunion du SIANOV, ils n'ont pas pu participer au vote du budget de l'Eau et de l'Assainissement lors du conseil du 30/07/2020. Le CR sera repris en ce sens.*

- **Cyrille HOURS** rappelle que le délai d'affichage sous 8 jours est inscrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- **Emmanuel HUGOU** répond qu'il est parfaitement au courant des dispositions qui encadrent les documents afférents aux Conseils Municipaux. Il n'y a cependant ni actes délibérés ni négligences de sa part dans ces retards. Plusieurs facteurs, déjà évoqués avec les élus de la minorité du mandat précédent, en sont la cause. Parmi ceux-là il y a une volonté de produire des comptes-rendus concis et explicites sur les sujets délibérés et cela prend du temps (quelques heures par CR).
- **Cyrille HOURS** explique d'autre part que légalement il doit être fait un Procès-Verbal de séance qui doit faire apparaître l'ensemble des débats sur les points présentés. Les CR ne font pas apparaître les débats notamment les divergences sur l'aménagement de Saint Julien Plage.
- **Emmanuel HUGOU** indique qu'il est admis (par le Conseil d'Etat) que le Compte-Rendu et le Procès-Verbal, définis comme deux documents distincts, fassent l'objet d'un seul document unique. Celui-ci, tout comme le Procès-Verbal n'a pas obligation à reproduire l'intégralité de la séance. Il n'existe pas dans les textes les mentions devant être portées obligatoirement dans les Procès-Verbaux. Les comptes-rendus émis sous la responsabilité du maire n'ont pas vocation à retranscrire les échanges, parfois interminables, entre les participants. Une mention pourra cependant être notée pour que les désaccords soient actés et connus du public. Les Comptes-Rendus font parfois jusqu'à une dizaine de pages sans que les débats y soient retranscrits.

**NOTA (hors séance) :** le site internet de la commune, dans l'onglet « Comptes-Rendus » de « Conseils Municipaux » sera étoffé pour que chacun dispose des éléments justifiant la légalité des CR diffusés. Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal portera désormais le titre de « Compte-Rendu et Procès-Verbal du Conseil Municipal ». Ceci est applicable dès le présent document. Ces points comme d'autres sont en principe évoqués dans un Règlement Intérieur du Conseil Municipal qui fait défaut à ce jour au bon fonctionnement et à la compréhension de l'institution. Ce point est à remédier dans les mois à venir.

- **Cyrille HOURS** revient sur le changement de nom de l'Impasse de la Colline aux Jonquiers. Il s'indigne devant une décision qu'il considère comme unilatérale et anti démocratique, d'avoir rebaptisé celle-ci « Impasse des Jonquiers » sans que le Conseil Municipal ait délibéré sur ce changement.
- **Emmanuel HUGOU** rappelle qu'à l'unanimité des présents, dont faisait partie Cyrille HOURS, il a été délibéré le changement de nom de la voie. Face aux peu de propositions faites en séance sur le nouveau nom et devant la non détermination d'une nouvelle appellation, il a proposé d'acter le changement et d'inscrire dans le compte-rendu de séance ainsi que dans la délibération afférente un nom parmi ceux qui auront été évoqués en séance et par la suite. Il a été demandé à chacun de faire une proposition. Pas ou peu de propositions ont été faites. Parmi celles-ci « Impasse des Jonquiers » a semblé la plus neutre possible. La délibération et le compte-rendu ont été pris en ce sens. Si ses propos n'ont pas été bien compris à la séance précédente, il est proposé de reprendre une délibération.
- **Plusieurs élus** ont cependant confirmé la véracité de la démarche.
- **Éric JOURDAN** estime ne pas s'en souvenir et qu'un compte-rendu transmis dans les délais aurait été utile.  
Pas de nouvelle délibération à prendre.

Le vote pour les 4 comptes-rendus est soumis à l'Assemblée :

1-VOTE	POUR : 15	CONTRE : 04	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Les membres de l'opposition votent contre les comptes-rendus pour les raisons évoquées ci-dessus.

#### **4 – Vote du Budget Primitif 2015 suite aux jugements du Tribunal Administratif de Toulon et Cour Administrative d’Appel de Marseille :**

Par jugement de première instance le Tribunal Administratif de Toulon et confirmation par la Cour Administrative d’Appel à Marseille, la délibération du 15 avril 2015 par laquelle le Conseil Municipal de la commune avait approuvé son budget primitif 2015, a été annulée.

Par courrier en date du 20 juillet 2020, le Préfet du Var a demandé que « *le Conseil Municipal délibère à nouveau pour l’adoption du budget 2015 dans un délai raisonnable et dans le respect de la chose jugée, dès lors que le Conseil Municipal aura délibéré, les documents budgétaires devront être transmis selon la procédure de transmission habituelle* ».

#### **Budget Primitif 2015 Budget Général :**

##### Fonctionnement :

Dépenses	2 605 186,92 €
Recettes	2 605 186,92 €

##### Investissement :

Dépenses	2 814 022,22 €
Recettes	2 814 022,22 €

Soit un total (Investissement + Fonctionnement) équilibré de 5 419 209,14 €. Le vote est soumis à l’Assemblée :

2-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

#### **5 – Subventions aux associations (complément) :**

Une réunion a eu lieu le 27 août 2020 avec les associations de la Commune pour faire le point sur l’impact de la crise sanitaire sur les activités des associations. Les associations en accord avec la mairie ont décidé d’annuler le forum des Associations.

Arlette RUIZ présente les demandes complémentaires de subvention des associations suivantes :

**Autour du Grand Chêne** a demandé une subvention pour le Salon du Champignon qui a été annulé quelques jours avant l’ouverture de celui-ci pour lequel elle a engagé les dépenses quasi habituelles.

La somme demandée est de **1 400 €**, le vote est soumis à l’Assemblée :

3.1-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Association des Anciens Combattants** a demandé une subvention pour un repas. Il est précisé que les subventions qu’allouent la commune ne peuvent pas être demandées dans le cadre d’un repas à moins qu’il ne s’agisse d’une participation faisant suite un événement porté par l’association sur la commune. De plus à l’heure actuelle, les mesures sanitaires ne permettent pas de rassemblements dans un restaurant.

La somme demandée est de **400 €**, le vote est soumis à l’Assemblée :

3.2-VOTE	POUR : 02	CONTRE : 17	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Les Chemins du Patrimoine** ont demandé une subvention pour la concrétisation de plusieurs projets : projet jeu de carte Memory sur le patrimoine communautaire, journal Racines, fiches randonnées, ...

La somme demandée est de **1 500 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.3-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Olympique Judo Varois** demande une subvention pour aider dans les déplacements de jeunes St Juliennois qui font des compétitions. La demande est de 1000 €. Toutefois, cette année, avec la crise sanitaire, les déplacements ont été réduits. Ainsi, il est proposé d'attribuer la somme de **500 €**.

La somme proposée est de **500 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.4-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Verdon Musik** (ex-Harmonie du Verdon) demande une subvention sans préciser de somme. Toutefois, l'Association participe à différentes manifestations sur la Commune et cette année, elle a investi dans l'achat de partitions et d'arrangements.

La somme proposée est de **700 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.5-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Tennis de Table** demande d'une subvention de **800 €**.

La somme demandée est de **800 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.6-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Verdon 3T** qui organise les Transpiades. Cette année, en raison de la COVID elles ont été annulées mais des adhésions demeurent. Il est proposé, comme délibéré sur nos communes voisines Vinon et Ginasservis d'attribuer **600 €** pour couvrir une partie des frais fixes engagés en 2020.

Cyrille HOURS et Éric JOURDAN quittent l'Assemblée pour le vote car ils sont membres du bureau de cette association. La somme proposée est de **600 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.7-VOTE	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

Arlette RUIZ reprend la liste des Associations de la Commune. Pour **les associations Association le Vieux Village, Association familiale des Rouvières, La Boule Montagnette** : aucune nouvelle demande.

**Centre Équestre Château-Laval** proposition d'une subvention de **300 €** pour participer à la nourriture des chevaux, les adhésions et les manifestations pèsent sur le budget d'alimentation des chevaux.

La somme proposée est de **600 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.8-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

**Form'Énergie** qui a animé en extérieur une grande partie de ses activités sportives demande une subvention de **600 €** pour couvrir une partie des frais fixes engagés en 2020.

Claudine ALCARAZ quitte l'Assemblée pour le vote car elle est membre du bureau de cette association.

La somme proposée est de **600 €**, le vote est soumis à l'Assemblée :

3.9-VOTE	POUR : 18	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------	-----------	-------------	-----------------

Arlette RUIZ reprend la liste des Associations de la Commune. Pour **les associations Age d'Or, Souvenir Français, Pleinement vivants, Sporting Club Vinon Durance** : aucune nouvelle demande.

Tableau récapitulatif :

Association	Montant attribué (€)
Autour du Grand Chêne	1 400
Association des Anciens Combattants	0
Les Chemins du Patrimoine	1 500
Olympique Judo Varois	500
Verdon Musik	700
Tennis de Table	800
Verdon 3T	600
Centre Equestre Chateau Laval	300
Form'Energie	600
<b>TOTAL</b>	<b>6 400 €</b>

#### **6 – Aide Association Des Maires du 06 (Solidarité sinistre Tempête Alex)**

La commune a été sollicitée par le Président des Maires du Var Hubert Falco pour apporter une aide aux maires des Alpes-Maritimes. Une collecte de denrées non-périssables a été effectuée sur St Julien-le-Montagnier auprès des habitants. Pour info, la Communauté des Communes a attribué 15 000 €.

Après concertation des membres de l'Assemblée, il est proposé de porter au vote une aide auprès des communes sinistrées du 06 la somme de **3 000 €**.

4-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

#### **7 – Validation avenant marché cantine actuel :**

Avant la mise en place d'un nouveau marché en décembre 2020 la mairie a demandé à l'entreprise « Provence Délices » une proposition d'avenant pour les mois de septembre, octobre et novembre 2020.

La tarification reste inchangée soit 3,14 € HT par repas par rapport aux clauses du contrat en cours.

Il est demandé aux membres du Conseil de délibérer.

5-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

**8 – Renouvellement marché « Fourniture repas restaurant scolaire avec mise à disposition d'un four et d'un congélateur » 2020 – 2022 (2 ans) :**

L'ouverture des plis a été réalisée par : Alain THOUROUDE, Bruno CHALLIER et Mireille GRATTAPAGLIA.

Trois sociétés ont déposé une offre, à savoir : « Terres de cuisine » (Manosque), « Provence Délices » (Rians) et « Saint Max traiteur » (St Maximin).

Le dépouillement des offres a été réalisé par les élus : Sandrine FANGUIAIRE, Anne-Marie GHIPPONI, Arlette RUIZ, Emmanuel HUGOU, Françoise GUEMENE. Mireille GRATTAPAGLIA conviée au dépouillement s'est excusée de n'avoir pas pu se rendre disponible pour raison familiale.

Il s'agit d'un marché pour 2 ans. Les critères commerciaux de sélection ont été fixés de la manière suivante :

- 40 % pour le Prix,
- 60 % pour la Partie Technique :
  - 5 % pour animation et lutte anti gaspillage ...
  - 15 % pour la traçabilité ...
  - 25 % pour la qualité alimentaire ...
  - 15 % pour la capacité de réajustement.

	« Terres de cuisine »	« Provence Délice »	« St Max Traiteur »
<b>PRIX (Note sur 40)</b>			
- repas/enfant	3,10€	3,20€	2,80€
- repas adulte	3,20€	3,20€	2,80€
- repas enfant avec four et congélateur	3,15€	3,20€	3,00€
- repas adulte avec four et congélateur	3,30€	3,20€	3,00€
<b>Montant (HT) pour 2 ans avec four et congélateur</b>	163 296 €	165 888 €	155 520 €
<b>Note sur 40</b>	<b>38,10</b>	<b>37,50</b>	<b>40</b>
<b>TECHNIQUE (Note sur 60)</b>			
Traçabilité sur 15	12	12	10
Animation sur 5	4	4	4
Capacité de réajustement sur 15	12	13	11
Qualité des aliments sur 25	22	22	20
<b>Note sur 60</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>45</b>
<b>Résultat final sur 100</b>	<b>88,10</b>	<b>88,50</b>	<b>85</b>

Il est proposé de délibérer pour l'offre commerciale la mieux disante, celle de « Provence Délices ».

6-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

**9 – Achat toilettes sèches pour Saint Julien Plage (Délibération prise en CM du 16/12/2019) :**

Il s'agit de reprendre la délibération prise lors du Conseil Municipal du 16 Décembre 2019 (point 13 du compte-rendu). Les services de la Préfecture n'ont pas reçu cette délibération. Il s'agit par conséquent de reprendre celle-ci dans les mêmes termes.

Pour mémoire le montant du dispositif est de 45 854,50 € HT (55 025,40 € TTC).

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer de confirmer cette délibération :

7-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

**10 – Convention tripartite relative à la contribution de la SCP aux investissements de traitement des eaux usées (pour les toilettes sèches de Saint Julien Plage) :**

Cette convention tripartite entre la Commune de Saint Julien, le Parc du Verdon et la Société du Canal de Provence fixe les modalités de partenariat pour la période 2019-2020. Pour les projets de toilettes sèches, la SCP peut intervenir financièrement à hauteur de 33 % de la part d'autofinancement à la charge du Maître d'Ouvrage.

Cette aide s'élèvera donc à 7 556,00 € et il est donc proposé à l'Assemblée de délibérer :

8-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

**11- Avenant prestation repas et ménage CLSH ODEL VAR :**

Face aux indisponibilités chroniques des employés communaux pour assurer le service repas et le ménage les mercredis et les jours des vacances scolaires, la Commune a demandé à l'Odel Var de lui faire une proposition financière pour réaliser un avenant au contrat pour la prise en charge de ces tâches.

La proposition financière pour la période du 19/10/2020 au 16/08/2021 (soit 89 jours) s'élève à 9 922,00 € (soit 902,00 € mensuel). La proposition est soumise aux membres du Conseil Municipal :

9-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

**12- Convention de mise à disposition d'un agent, Adjoint Technique, avec la mairie de Ginasservis :**

Hervé PHILIBERT, Maire de Ginasservis a sollicité la Commune de Saint Julien pour la mise à disposition d'une agente, Adjoint Technique afin de renforcer l'effectif du service Jeunesse pour son Centre de Loisirs et son École.

Cette mise à disposition est effective depuis le 01/09/2020 pour une durée initiale de 1 an.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette mise à disposition et la signature de la convention. La Commune de Saint Julien continuera à verser le salaire de l'agente et se fera rembourser par la commune d'accueil.

10-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

### **13- Avenant au contrat Groupama :**

Devant le nombre de sinistres déclarés pour nos employés, GROUPAMA a reconsidéré ses conditions tarifaires du contrat qui nous lie. Le taux de prime est modifié le portant ainsi à 12,13 % contre 10,75 % précédemment.

La proposition est soumise aux membres du Conseil Municipal :

11-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

### **14- Délégations du maire (détermination des limites de délégation) :**

Le Contrôle de Légalité de la Préfecture a demandé que les limites des délégations faites au Maire pour certaines d'entre elles doivent être précisées et invite le Conseil Municipal à prendre une nouvelle délibération.

Seule la délégation pour ester en justice est soumise aux membres du Conseil Municipal ce soir :

12-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

### **15- Pouvoirs de Police donnés au Président de la CCPV :**

Le modèle de délibération n'ayant pas été transmis par la CCPV, ce point est ajourné.

### **16- Délibération PIDAF pour la CCPV :**

Le modèle de délibération n'ayant pas été transmis par la CCPV, ce point est ajourné.

### **17- Adoption du principe d'un groupement pour le suivi du contrat AQUALTER par la SPL ID83 (contribution financière des communes) :**

La commune de Rians est porteuse du groupement de commandes des 7 communes qui ont contractualisé avec AQUALTER. Ce nouveau contrat nécessite un suivi important d'une part par la société GETUDES (contractualisé) et d'autre part par la SPL ID83 qui apportera son expertise et sa connaissance auprès des communes pour accroître le contrôle des prestations en cours. La SPL ID83 nous accompagnait déjà sans conventionnement, elle le faisait au titre de l'assistance aux communes du département.

Il est demandé **1 809,03 €** de participation à la commune de St Julien, pour les 4 années à venir (soit 452,26 € par trimestre). Cette somme est soumise au vote :

13-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

### **18- Convention Région SUD transports publics scolaires- ligne 1135- itinéraire mercredis pour retours Phéline et Rouvières :**

Cette convention établie entre la Commune et la Région SUD PACA précise les modalités de gestion et de financement de la ligne 1135 de l'itinéraire des mercredis pour le retour des collégiens et des lycéens en direction de Rouvières et de Phéline. La participation financière pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 11 756,50 € HT. Il est demandé à l'Assemblée de délibérer :

14-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

**19- Convention ENEDIS/Commune de mise à disposition d'un terrain pour installation d'un poste de transformation de courant électrique aux Mongettes:**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux à réaliser doivent se faire sur une partie de la parcelle communale C 423.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer :

15-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

**20- Admission en Non-Valeur Trésorier Barjols :**

Le Trésorier de Barjols a transmis une liste d'Admission en Non-Valeur. Le montant des ANV de cette liste s'élève à 6 255,48 €.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer :

16-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

**21- Désignation d'un délégué CLI Cadarache et de son suppléant :**

Proposition faite à l'Assemblée :

- Emmanuel HUGOU comme délégué
- Sébastien PAUTE en tant que suppléant.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer :

17-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

**22- Désignation d'un délégué à la SPL ID 83 :**

Proposition faite à l'Assemblée de nommer Arlette RUIZ comme délégué auprès de la SPL ID83 :

18-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

**23- Prime Exceptionnelle COVID :**

Cette prime concerne tous les agents de la commune ayant travaillé lors de la crise sanitaire.

Par décret, il y a 3 taux correspondant à 3 niveaux de primes : Taux 1 = 330 € / Taux 2 = 660 € / Taux 3 = 1000 €.

Elles seront attribuées par Arrêté du Maire.

Le vote est soumis à l'Assemblée :

19-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

#### **24- Proposition de Membres pour la Commission Communale des Impôts Directs :**

L'article 1650 du Code Général des Impôts impose la création d'une Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission comprendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Préfet parmi les 32 noms qui seront proposés ce soir.

VIGNEAU Bernard	MUNARI Sylvie	POURRIERE Denis	BERNE Roger
GILLET Daniel	LENGRAND Jean	BIENVENU Nicole	BREMOND Martine
PASCAUD Thierry	MENUT Guillaume	VEGLER Yannick	LATIL Véronique
VIAN Michel	BERNE Marie-Christine	OLLAGNIER Raymond	FRATICELLI Nadia
MAURIN Gilbert	CHALLIER Bruno	GRACIA Michèle	ALCARAZ Claudine
BOURBON Guillaume	LEURQUIN Bruno	HOURS Brigitte	ALBORN Karl
PHILIBERT Yves	GONCALVES Marc	JOURDAN Éric	CAMARDA Régine
ASTIER Guy	DAUMAS Guy	RUIZ Arlette	MARUZZOLO Francis

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer pour cette liste :

20-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

#### **25- Modification du contrat de Maintenance avec Camping-Car Park :**

Sur la première année nous avons contractualisé avec un contrat de maintenance de niveau 1 pour un montant de 157 € par mois (1884 € annuel) et comprenant 365 jours de télémaintenance + 1 visite préventive.

Certains composants ou équipements n'étant plus sous garantie, il est désormais souhaitable de passer au niveau de maintenance 2 pour un montant de 2 500 € incluant une prise en charge des pièces, main d'œuvre et déplacement ou intervenant externe.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer :

21-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

#### **26- Convention occupation privative du domaine public Pylône SFR/Bouygues :**

Il s'agit d'établir une convention d'occupation privative du domaine public pour l'implantation d'un pylône situé au réservoir du Pas de la Colle pour le groupement SFR-BOUYGUES. Le montant de la redevance sera de 1 000 €.

Pour information ce pylône fait partie des reliquats de l'opération CROZON qui tendait à réduire les zones non couvertes par les réseaux de téléphonie mobile. Le programme actuel se nomme NEWDEAL et devrait permettre l'implantation d'un pylône pour desservir le Hameau du Boisset.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer :

22-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

## 27- Divers :

Les élections sénatoriales ont donné deux sénateurs issus du Haut Var et Centre Var en l'occurrence Jean BACCI Maire de MOISSAC et André GUIOL Maire de NEOULES.

Au regard des dispositions et de la progression de la COVID, le Marché de Noël a été annulé pour cette année.

**Jean-Pierre SZYMANSKI** demande si le CCAS ou la Mairie sera impliqué dans cette nouvelle phase de confinement. **Emmanuel HUGOU** informe qu'a priori les commerçants ont repris le système de commandes mais chacun assurera sa livraison.

**Jean-Pierre SZYMANSKI** demande si les commémorations du 11 novembre auront lieu et dans quelles mesures ? Emmanuel HUGOU dit attendre les dispositions légales, cependant il pense que la jauge sera à 6 personnes comme au 08 mai.

**Cyrille HOURS** indique qu'il a été contacté par un couple résidant aux Rouvière et désirant se raccorder à l'assainissement collectif qui passe juste à côté de leur habitation. Après vérification séance tenante, **Emmanuel HUGOU** montre que les réseaux ne sont pas du tout à proximité de la résidence des requérants.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire, E. HUGOU

